



Photo

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **« Bourse au Permis de Conduire »**

Ce dossier doit être complété et ramené en mairie d'Ampus accompagné des justificatifs demandés page 4.

Il sera étudié lors des 2 commissions semestrielles.

#### **Bénéficiaire**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date et lieu de naissance : .....

#### **Situation familiale**

Célibataire

Marié

## Situation sociale

### 1. Condition de logement

- Autonome
- Chez les parents
- En foyer
- Autres : .....

### 2. Ressources

- Familiales
- Personnelles
- Conjoint
- Autres : .....

### 3. Situation scolaire

- Lycéen
  - Etudiant
- Niveau d'études : .....

### 4. Situation professionnelle

- Demandeur d'emploi
- Apprentissage
- Formation professionnelle
- Sans emploi

### **Motif de la demande**

- Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir **le permis de conduire**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **Propositions de contrepartie (Action associative)**

Le candidat effectuera 20 heures de bénévolat au sein de l'association d'Ampus qu'il aura choisi.

### **Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)**

.....  
.....  
.....  
.....

## **Documents à joindre obligatoirement pour 1<sup>ère</sup> validation par la commune d'Ampus.**

- Photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- Justificatif de domicile de 6 mois (factures EDF, eau, ...) + Attestation d'hébergement si le candidat réside chez ses parents
- Avis d'imposition du foyer ou attestation CAF du foyer
- Certificat de scolarité
- Contrat d'apprentissage
- Attestation pôle emploi
- Avis d'imposition si demandeur d'emploi
- Attestation sur l'honneur certifiant que vous n'avez bénéficié d'aucun dispositif d'aide au permis (imprimé joint au dossier)
- Une photo d'identité récente

## **Documents à joindre obligatoirement pour le versement de la bourse au permis.**

- l'attestation de bénévolat (cf : charte des engagements) doit être fournie à la commune d'Ampus pour permettre la validation définitive du dossier et le versement des 500€.

- facture acquittée d'un minimum de 500€ auprès de l'auto-école choisie pour effectuer la formation.

- un RIB

Remise du dossier : Mairie d'Ampus

Date de dépôt du dossier :

Signature du demandeur

Le Maire,

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) .....

Adresse :.....  
.....  
.....  
.....

Certifie sur l'honneur que je n'ai jamais obtenu le permis de conduire automobile ni bénéficié d'aucun dispositif d'aide au permis de conduire automobile.

Fait à AMPUS, le

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :





Commune  
d'AMPUS

# Charte des engagements entre la commune d'AMPUS et le bénéficiaire de la « Bourse au Permis de Conduire Automobile »

**Entre**

**M. Mme Mlle** \_\_\_\_\_

**Né(e) le** \_\_\_\_\_

**Demeurant** \_\_\_\_\_

**Et**

**La commune d'Ampus, représentée par son Maire, M. Hugues MARTIN, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal de la commune d'Ampus du 5 décembre 2023.**

## Préambule

**Considérant** que le permis de conduire automobile constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

**Considérant** que l'obtention du permis de conduire automobile nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à portée de tous les jeunes,

**Considérant** que l'obtention du permis de conduire automobile contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

**Considérant** l'avis favorable de l'action sociale de la commune d'Ampus,

**Considérant** qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une bourse au permis de conduire automobile à

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_ ,

conformément à la délibération du conseil municipal de la commune d'Ampus du 5 décembre 2023.

**Il est convenu ce qu'il suit :**

**Article 1 : Objet**

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser une activité à caractère associatif d'une durée minimale de 20 heures auprès d'une association dont le siège social est situé sur la commune d'Ampus.
- celle de la commune d'Ampus qui octroie la bourse et qui suivra la réalisation d'une action de bénévolat par le bénéficiaire (cf : article 4)

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire automobile.

**Article 2 : Engagements du bénéficiaire**

M. Mme Mlle \_\_\_\_\_ ,  
bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant de 500 € :

- doit être inscrit(e) dans une auto-école de son choix pour suivre sa formation à la préparation à l'examen du permis de conduire automobile.
- doit avoir acquitté un paiement d'un montant minimum de 500€ auprès de cette auto-école.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire,

M. Mme Mlle \_\_\_\_\_ ,

s'engage à :

- réaliser son activité à caractère associatif (20 heures) dans l'année suivant la signature de la présente charte.



### **Article 3 : Engagements de la commune d'Ampus**

La commune d'Ampus versera directement au bénéficiaire la bourse d'un montant de 500 € après présentation d'un relevé d'identité bancaire et des justificatifs suivants : acquittement du paiement d'un montant minimum de 500 euros pour la formation au permis de conduire auprès d'une auto-école et attestation(s) de présence à titre bénévole auprès d'association(s) dont le siège social est sur la commune d'Ampus.

La commune d'Ampus bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite bourse afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire automobile.

### **Article 4 : Dispositions spécifiques**

Dès que le bénéficiaire aura effectué la totalité de ses 20 heures de bénévolat au sein d'une ou plusieurs associations dont le siège social est situé sur la commune d'Ampus, il pourra alors demander le versement de la bourse.

Cependant, ces heures de bénévolat ne doivent être effectuées par le demandeur de la bourse au permis après première validation par la commune d'Ampus en fonction des critères prioritaires inscrits dans le dossier de candidature. (Liste des documents à joindre et informations diverses).

En effet, la commune d'Ampus doit tenir compte de la situation globale du demandeur.

Il est rappelé que la demande de versement doit intervenir au plus tard dans l'année suivant la signature de la présente charte.

Fait à Ampus le \_\_\_\_\_

Le Maire d'Ampus,

Le bénéficiaire,